



Toujours aux aguets, 25 alertes ont été données cette année par le réseau Prévigrèle, entre mars et octobre. Malgré un déficit comptable, l'association poursuit la densification de son réseau en 2026, grâce à de nouveaux partenariats et une hausse des tarifs. "Les bénévoles et adhérents restent essentiels", rappelait sa présidente, Laetitia Lambert.

PRÉVIGRÈLE

Continuer à veiller au grain

Avec une expansion de sa zone de protection pour cette campagne 2025, le réseau Prévigrèle conserve son territoire d'action sur cinq départements, dont le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard. Si aucun dégât d'ampleur n'a été observé cette année, la grêle reste une épée de Damoclès pour les agriculteurs, en particulier en lien avec le changement climatique et ses hivers plus doux, qui relancent précocement la végétation.

25 déclenchements

En détail cette année, le Viappel a entraîné le déclenchement des générateurs 25 fois. Chaque alerte peut concerner l'intégralité du réseau, ou simplement une partie. Le maillage laisse apparaître quatre zones recevant chaque jour leur bulletin de risque propre. Ainsi, face aux risques de grêle cette campagne 2025, la zone nord-ouest a déclenché 23 fois des alertes, le centre, 23 fois, l'est, 19 fois et le sud-ouest, 15 fois.

Par ailleurs, huit nouvelles installations sont venues compléter le maillage actuel, qui dispose désormais de 192 générateurs, dont 84 dans le Vaucluse, 36 dans les Bouches-du-Rhône et 28 dans le Gard. Des données rappelées à l'occasion de l'assemblée générale de la structure, le 27 novembre dernier à Châteauneuf-du-Pape, présidée par Laetitia Lambert.

Sur la saison écoulée, le réseau s'est mis en alerte du 25 mars au 10 octobre, périodes la plus à risque dorages grêligènes. En alerte également sur la même période, le réseau

des 502 bénévoles en charge de piloter les centrales, "tous absolument indispensables au bon déroulé de notre mission", rappelait d'ailleurs la présidente dans son rapport moral.

Difficile équilibre comptable

Indispensables également, les partenaires et soutien de la structure, qui accuse cette année un déficit comptable de 43 673 €. "Notre plus gros poste de dépense reste l'achat de la solution acétonique d'iodeure d'argent et la location de nos générateurs terrestres à vortex." Un déficit qui explique l'augmentation de 4% taux des barèmes 2026 décidée lors de l'assemblée générale, au regard du maintien des subventions allouées par le Conseil départemental de Vaucluse et la Région Sud, et de la forte baisse du soutien venant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

"Même si l'équipe dirigeante de l'association met tout en œuvre pour équilibrer son budget, avec une hausse du prix de la solution de 8,8%, il nous est impossible d'écarter la réalité aléatoire de l'incidence climatique sur notre action. Notre mission de protection et de sauvegarde ne pourra perdurer sans le soutien de nos 473 adhérents-financiers historiques, rejoints, campagne après campagne, par de nouveaux partenaires, de plus en plus indispensables", pointait d'ailleurs la présidente Christian Mounier, pour le Conseil départemental de Vaucluse, et Bénédicte Martin, pour la Région Sud, présents lors des travaux, ont confirmé qu'ils continueraient de soutenir le réseau Prévigrèle.



"Notre plus gros poste de dépense reste l'achat de la solution acétonique d'iodeure d'argent et la location de nos générateurs terrestres à vortex", rappelait le bureau de l'association Prévigrèle, le 27 novembre dernier à Châteauneuf-du-Pape.



© FRAGA

Cette année, le réseau Viappel a déclenché 25 fois les générateurs.



En 2026, l'association entend répondre aux besoins du terrain en poursuivant le maillage des générateurs anti-grêle.

Les CHIFFRES clés

- 5 départs couverts par le réseau Prévigrèle
- 502 bénévoles sur le terrain, dont 481 agricultrices/agriculteurs
- 183 adhérents individuels (agriculteurs, syndicats, caves coopératives ou particulières, coopératives fruitières, ODG et divers autres organismes professionnels agricoles) soutenus par 5 caisses locales d'assurance

- En 2025 : 8 nouvelles installations qui complètent le maillage actuel de 192 générateurs, dont 84 dans le Vaucluse, 36 dans les Bouches-du-Rhône, 28 dans le Gard, 26 dans la Drôme et 18 dans l'Ardèche
- Une campagne active du 25 mars au 10 octobre

Continuer à densifier le maillage

Sur le volet des perspectives 2026, l'association entend répondre aux besoins du terrain en poursuivant le maillage des générateurs. "Outre nos 192 générateurs déjà installés sur le terrain et qui continueront de protéger l'intégralité du Vaucluse et une partie, en limitrophe de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et des Bouches-du-Rhône, nous allons répondre à des demandes du terrain", annonçait sa présidente. Ainsi, des investissements sont prévus :

► Des exploitants du secteur de Villes-sur-Auzon, plus précisément de la Gabelle, veulent renforcer la protection. Cette installation sera

financée par la Communauté de communes Ventoux Sud ;

► L'appellation Vinsobres, par le financement de l'ODG, sera dotée de deux générateurs ;

► et l'Union des Vignerons ardéchois veut protéger l'intégralité de son territoire ce qui représente l'installation d'une vingtaine de générateurs.

"Ces développements font preuve de la foi au bien-fondé de notre mission, et nous y répondons avec fierté. Mais pour pérenniser tout ceci, nous n'aurons pas d'autres choix que de continuer à faire parler de notre action et de notre mission afin de créer de nouveaux partenariats", a conclu Laetitia Lambert. ■

Source : Prévigrèle

EN BREF

Assurance agricole : trois députés désignés pour contrôler la réforme de 2022

En séance le 19 novembre, le président de la commission des Affaires économiques, Stéphane Travert, a annoncé la nomination de trois rapporteurs – David Taupiac (Loir, Gers), Thierry Benoît (HOR, Ille-et-Vilaine) et Julien Brugerolles (GDR, Puy-de-Dôme) – pour la séance de contrôle du 8 janvier portant sur l'échec de la réforme de l'assurance récolte. Instaurée en mars 2022 pour mieux protéger les agriculteurs contre les aléas climatiques, la mesure n'a pas rencontré le succès escompté. Selon le bilan des deux premières années de mise en œuvre de la réforme de l'assurance récolte, présenté en commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (Codar), seulement 18,3% des surfaces agricoles utiles étaient assurées en 2024, malgré des objectifs de couverture bien supérieurs.